

NB : Le texte ci-dessous a été rédigé par l'équipe du Centre Nature Les Cerlataz. Il s'agit ainsi d'un compte-rendu et non de l'exposé stricto sensu de M. Jean-Pierre Sorg. Merci de votre compréhension et de votre diligence.

Conférence de M. Jean-Pierre Sorg

M. Sorg nous a quelque peu pris à contre-pied en nous parlant notamment de diverses expériences à Madagascar et au Kirghizstan. Cette ballade instructive visait avant tout à nous faire réfléchir aux notions d'espèces patrimoniales, de protection de ces espèces, de protection de l'environnement et de besoins des sociétés humaines. Une invitation à la remise en question et à la prise de position.

Qu'est-ce qu'une espèce patrimoniale ?

L'apparition de la notion d'espèce patrimoniale en tant qu'espèce « phare » symbolisant le besoin de protection de la nature est assez récente. Pro Natura, une des organisatrices de la journée, a, depuis sa création adopté le bouquetin comme insigne. Mais était-ce véritablement une espèce patrimoniale ? Faisait-elle partie du patrimoine, à savoir un bien ou un héritage commun propre à notre société humaine ? Le bouquetin avait complètement disparu au XIX siècle et a été réintroduit à partir d'une colonie d'un parc de la région de St-Gall, elle-même alimentée par les bouquetins de la colonie du Grand Paradis en Italie. Finalement, qu'est-ce qu'une espèce patrimoniale ? Une espèce réintroduite, voire introduite, peut-elle être considérée comme une espèce patrimoniale ? Prenons un exemple régional ; peut-on imaginer qu'un jour l'impatiente glanduleuse soit considérée comme une espèce patrimoniale de la vallée du Doubs ? Le dictionnaire nous laisse comprendre que les espèces patrimoniales sont des espèces relatives au patrimoine naturel OU culturel. Les espèces patrimoniales peuvent-elles avoir disparu et être réintroduites à une autre époque dans des conditions sociales et écologiques différentes ? Ces questions sont généralement évacuées par la plupart d'entre nous. Pourtant, ce sont des questions essentielles et les réponses doivent y être apportés par les tenants de ce patrimoine, à savoir, nous tous.

Protection de la nature et réglementation

A Madagascar, la protection légale du bois de rose et d'autres espèces ligneuses ou végétales en général (une dizaine d'espèces sont nommément protégées par la loi), n'est pas en mesure de stopper la déforestation. Pourquoi ? Parce que, comme ces photos l'illustrent, l'île doit faire face à un véritable mitage de ses forêts. Il y a des défrichements aux marges et d'autres à l'intérieur du massif forestier qui nous est présenté. Défrichement par le feu. On brûle, on cultive puis on brûle à nouveau, on cultive puis on laisse la végétation secondaire s'installer. Quelques années plus tard, on recommence. Avec ce procédé certains endroits doivent affronter une disparition totale de la forêt. Ceci, uniquement parce les habitants ont besoin de terres cultivables. Et on n'oublie souvent, ici, que c'est une des fonctions principales de la forêt tropicale. En effet, cette nécessité est souvent entièrement occultée par les débats sur la biodiversité – qui est effectivement remarquable à Madagascar. Mais, rappelons-le, ce qui préoccupe les gens, là-bas, et notamment les populations rurales, c'est de gagner des terres cultivables.

La plupart des exemples cités par M. Sorg sont ciblés sur les besoins de l'être humain. Besoins qu'il cherche à satisfaire en intervenant sur les ressources. La protection de la nature est elle aussi un besoin de l'être humain. Ces besoins en ressources légitiment les prélèvements, légitiment les interventions mais n'évacuent pas la nécessité de la régulation. Celle-ci, l'histoire le montre bien, passe généralement par trois éléments indépendants mais qui peuvent se cumuler :

La participation des populations à la gestion des ressources

Relativement moderne, elle est fort pratiquée dans les pays du Sud avec des succès très variables. En fait notamment partie la décentralisation des processus de décision.

Les mesures d'interdiction

Il s'agit de réglementations diverses promulguées par les autorités, généralement sur les conseils de milieux scientifiques et qui, généralement, court-circuitent les populations.

Les facteurs extérieurs ou connexes

Catégorie involontaire qui, toutefois, influence finalement la gestion des ressources naturelles et ainsi la protection de l'environnement.

M. Sorg nous présente deux exemples pour les illustrer. Le premier concerne les forêts en Suisse et en France ; le second se réfère à la création du Parc national des Grisons.

La Suisse et la France voient les superficies de leurs forêts augmenter considérablement, année après année. En effet, la Suisse comptait environ 700'000 ha de forêt vers 1848 et en compte 1,3 million d'ha aujourd'hui. La France comptait environ 10 millions d'ha de forêt au tournant du XXème siècle et environ 18 millions à l'heure actuelle. Parmi les raisons identifiées qui ont permis cette évolution, nous comptons notamment la « déprise » agricole, l'action de certaines personnes clairvoyantes dont font partie des scientifiques, l'action du législateur (la première loi fédérale sur les forêts date de 1876) et des campagnes de reboisement... Mais cela a également été possible grâce au développement du réseau ferré, plus particulièrement de son raccordement au réseau européen. Cette évolution a ouvert la porte à différentes importations, notamment de charbon et d'engrais. L'importation de charbon a permis d'économiser le bois d'énergie de nos forêts, celle d'engrais de limiter l'usage de la litière forestière qui était largement utilisée pour amender les champs de culture. Nous voyons que, si l'industrialisation est souvent décriée, elle a eu une influence positive sur la qualité des forêts en Suisse. Il n'y a aucun doute là-dessus : la restauration d'une bonne partie de ce patrimoine naturel est due à des facteurs qui n'ont que peu à voir avec les lois ou règlements et surtout peu affaire avec une éventuelle prise de conscience populaire.

La création du Parc national est-elle le fruit d'une prise de conscience populaire ? Vraisemblablement pas car lorsqu'il a été fondé, c'était avant tout une affaire de notables. Des capitaines d'industrie, décideurs politiques et quelques chefs militaires ont vu, pour des raisons éminemment patrimoniales, l'intérêt de protéger ce site qui était largement exploité en bois de feu pour fournir les mines de sel de Hall en Autriche. Hall, rappelons-le, se trouve sur l'Inn, en aval des Grisons. Les considérations de transport ne sont, à nouveau, pas bien éloignées.

Pour M. Sorg, la prise de conscience populaire de la notion d'environnement et de la nécessité de sa protection coïncide à peu près avec 1970, première année internationale, européenne, de protection de la nature.

La gestion multifonctionnelle

Prenant l'exemple des forêts de noyers du Kirghizstan, M. Sorg nous présente un type de gestion multiforme. Ces forêts intéressent les populations moins pour le bois de noyer que pour les noix. De plus, ces forêts abritent une remarquable biodiversité de ligneuses rosacées, une cinquantaine d'espèces, qui produisent des fruits appréciés des populations. Ces forêts sont toutefois également exploitées comme pâturages assez intensifs. Il s'agit donc d'une gestion multifonctionnelle mais qui ne laisse plus tant de place à la multifonctionnalité. En effet, en automne, lorsque les foins ont été faits et après que les vaches les ont traversées en descendant des alpages, il n'y plus de régénération des forêts, des noyers, pommiers, poiriers ou rosiers sauvages. Cette impossibilité de régénération est un des gros problèmes de gestion de ce type de forêts.

Les forêts de la Vallée du Doubs représentent elles aussi un bel exemple de gestion humaine ou multifonctionnelle. Il suffit d'évoquer le tourisme, l'agriculture, la sylviculture, l'industrie, les voies de communications, etc. A l'instar du parc jurassien vaudois, la gestion d'un tel espace est multifonctionnelle et appelle un cortège inévitable de conflits souvent mal résolus. Situation où les intérêts particuliers restent prédominants et s'opposent entre eux. Les parties aux conflits sont les représentants de ces secteurs économiques, de ces infrastructures, mais il ne faut pas ignorer non plus les conflits nés de la seule gestion, en faits, de l'environnement. En effet, il ne faut pas oublier que le coq de bruyère jurassien ou les orchidées de Chilpen attirent leurs lots de photographes, naturalistes, promeneurs etc. La gestion de ces espèces entraîne ainsi également une nouvelle dégradation. La magnifique expansion des forêts suisse en ravit plus d'un ; mais cette expansion se fait directement au détriment de prairies sèches ou de prairies humides notamment. Il s'agit ainsi d'une atteinte directe, d'une concurrence directe entre différents types de végétation. Que faisons-nous ou que devons-nous faire lorsque la forêt envahit une station à orchidées ?

Question très intéressante, primordiale. Mais comment y répondre ? Et qui y répondra ? Finalement, en savons-nous assez sur l'écosystème du Doubs ? En sait-on assez pour militer efficacement en faveur de la protection de la nature, d'un écosystème, d'une espèce ?

Conclusions

M. Sorg nous a invité à ouvrir les yeux sur le fait que les ressources naturelles sont gérées par l'Homme pour couvrir les besoins des sociétés humaines ; et cette gestion se traduit souvent par des dégradations. Mais il faut aussi voir que la gestion de ressources naturelles se traduit également par l'apparition d'une mosaïque d'éléments différents ; mosaïque qui finit par constituer un paysage. Et ce paysage, nous voulons le conserver tel qu'il est. Nous voulons conserver la Vallée du Doubs dans son paysage tel qu'il se présente aujourd'hui, avec ses éléments agricoles, pastoraux, touristiques,... Mais, trop souvent, nous évacuons les contradictions inhérentes à ce discours.

Notre orateur nous a invité à accepter que les processus de restauration des milieux naturels proche de leur état naturel n'étaient pas tous ou pas entièrement dus à la volonté directe de l'Homme mais peuvent également résulter de changements économiques et ne s'avérer que de simples effets indirects. Les espèces patrimoniales, elles, apparaissent toutes relatives et les mouvements de masse en faveur de la protection de l'environnement sont véritablement exceptionnels. Ce sont avant tout les besoins et intérêts de l'être humain qui prédominent.

Aux dires de M. Sorg, la Vallée du Doubs illustre bien sa réflexion. Ses ressources ont été gérées au cours des siècles pour couvrir les besoins de l'Homme. Une mosaïque paysagère est apparue et, comme dans tous les pays industrialisés, celle-ci fait l'objet d'une exploitation touristique. Certains processus de restauration y ont été conduits par l'Homme, comme certaines opérations de reboisement ; d'autres résultent de changements économiques comme la disparition des verreries qui, soit dit en passant, consommaient beaucoup de bois d'énergie. Ensuite, diverses espèces patrimoniales ont presque disparu (apron, fritillaire,...). Et enfin, malheureusement, l'idée d'un parc naturel régional, qui constituerait pourtant le germe, voire le noyau d'une véritable approche holistique, n'emporte pas de véritable mouvement de masse en sa faveur.

Alors, que faisons-nous ? Décidons-nous de nous consoler en se disant que l'histoire se répète ? Attendons-nous un nouveau changement économique comme, par exemple, une production d'énergie au moyen d'énergies vraiment renouvelables qui fera disparaître les barrages et autres seuils ? Non, ce n'est à ses yeux pas la bonne solution.

En effet, aussi vrai que la destruction des forêts tropicales a atteint son seuil critique – non seulement à cause des dangers planant sur la biodiversité mais également parce que ces forêts ne peuvent plus assumer les services qu'elles devraient assumer pour les populations riveraines – notre orateur estime que les présentations de MM Périat et Degiorgi l'ont démontré : le Doubs est victime de graves atteintes qui mettent véritablement en péril sa qualité biologique mais surtout l'intégrité de son milieu, l'intégrité de son paysage. Pour que la Vallée du Doubs conserve son caractère, il n'y a pas de doute, il faut agir. Pour que les forêts tropicales conservent leurs fonctions, pour les populations comme pour la biodiversité, il faut agir.

Le Doubs est au cœur d'un paysage qui est naturel et culturel. Il faut donc agir en faveur de la nature comme du paysage. Pour ce faire, il faudra également donner réponse aux questions qu'on évacue souvent quand on parle de protection d'espèces et de protection du paysage. Evidemment, ici en matière de protection de la nature, il faudra se préoccuper au premier chef de la qualité de l'eau. Pour la protection du paysage, il faudra conserver la mosaïque paysagère actuelle, essentiellement agricole et forestière. Dans ces deux types d'action, il est utile d'identifier les espèces patrimoniales comme l'apron et pourquoi pas identifier des espèces plus « clefs de voûte » ou phares ? Mais il sera certainement plus utile encore de dépasser ces notions d'espèces patrimoniales ou d'espèces à protéger pour identifier finalement les écosystèmes. Il faut donc disposer de solides connaissances scientifiques pour étayer les actions de protection de la nature. Et notons que l'évolution récente des recherches sur la biodiversité en Suisse va dans ce sens en offrant un matériel considérable en faveur de la protection des milieux. Ainsi, on peut constater que les travaux scientifiques épaulent efficacement les efforts des milieux de protection de la nature. Il faudra toutefois veiller au caractère holistique de ces démarches. Car comme il a été dit ce matin, on ne peut pas s'isoler, on ne peut pas isoler des cibles on ne peut pas isoler des mouvements qui sont actifs.

En d'autres termes, face à des menaces nouvelles sur la nature et l'environnement, parfois perfides, et qui n'ont, dans les pays industrialisés plus rien à voir avec la couverture des besoins élémentaires de l'Homme, la protection de la nature doit affûter ses arguments et renforcer son action. Les connaissances scientifiques, l'engagement politique seront les alliés déterminants du militantisme et de l'action de masse.